SUIVEZ VOS REMBOURSEMENTS SUR WWW.MUTUALIA.FR

Depuis votre espace adhérent, retrouvez les informations des 12 derniers mois sur :

- Les remboursements effectués par votre organisme obligatoire (MSA, CPAM, etc.)
- Le détail des remboursements versés par Mutualia, votre organisme complémentaire

Comment faire ? C'est très simple :

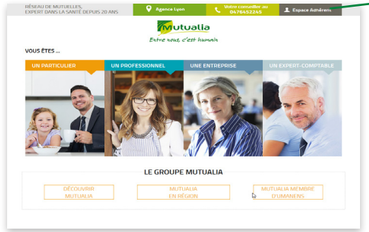

- **Il vous suffit de remplir le formulaire de demande d'accès personnel** disponible sur le site www.mutualia.fr depuis la rubrique «espace adhérent»
- **Votre code confidentiel vous sera alors adressé sous quelques jours par courrier**
- Muni de votre code confidentiel et de votre adresse e-mail, **vous pourrez accéder à votre espace personnel 7j/7, 24h/24**

CARTE BLANCHE

Le réseau de soins optique Carte Blanche ...

Mutualia enrichit son offre de services et vous fait bénéficier du réseau de soins optique Carte Blanche et de ses nombreux avantages. Avec ce nouveau dispositif Mutualia souhaite diminuer le reste à charge de vos équipements optiques, garantir la qualité des prestations délivrées et vous faire bénéficier d'un réseau de proximité.

Des prestations exclusives et des tarifs encore plus avantageux pour vos équipements optiques !

Sans plus attendre bénéficiez de tous les avantages et services du réseau de soins Optique Carte Blanche.
Rendez-vous dans votre espace adhérent sur www.mutualia.fr

Depuis toujours, entre nous, c'est humain

Depuis 30 ans, Mutualia protège plus d'un demi million de bénéficiaires en santé et en prévoyance. Particuliers, populations agricoles, travailleurs non salariés ou bien chefs d'entreprise, Mutualia est présent partout en France pour accompagner ses adhérents au quotidien. Acteur de l'économie sociale et solidaire, Mutualia s'implique sur les territoires en s'appuyant sur ses valeurs fortes - Qualité, Proximité, Humain, Démocratie - et son réseau d'Élus pour construire ensemble la mutuelle et les solutions globales de santé de demain. Notre conception d'un Groupe mutualiste engagé va plus loin, c'est pourquoi nous accompagnons et développons des projets solidaires au cœur des territoires en soutenant des initiatives porteuses de sens.

Contactez votre conseiller Mutualia le plus proche :
Rendez-vous sur **www.mutualia.fr.**

Pour plus d'informations,
Retrouvez Mutualia en ligne :

www.mutualia.fr

Mutualia Territoires Solidaires
Siège social : 75 avenue Gabriel Péri 38400 SAINT MARTIN D'HÈRES
Mutuelle régie par le livre II du Code de la Mutualité
Immatriculée sous le n° SIREN 449 571 256.
Document non contractuel - GUIDE_APA_63_MTS_2023
Photos : Thinkstock

Mutualia
Entre nous, c'est humain

LE GUIDE DE L'ADHÉRENT

ACCORD DÉPARTEMENTAL DU PUY-DE-DÔME
Salariés non-cadres de la Production Agricole

www.mutualia.fr

Mutualia
Entre nous, c'est humain

INFORMATIONS PRATIQUES

LA VIE DE VOTRE CONTRAT : ADHÉSION, AYANTS-DROIT, DÉPART...

Adhésion du salarié au socle obligatoire (niveau 1) :
Afin de simplifier les démarches administratives, l'adhésion du salarié au socle conventionnel est faite automatiquement pour les CDI et les CDD de plus de 3 mois. Il n'est pas nécessaire de remplir un bulletin individuel d'affiliation. Par contre, pour les CDD< 3 mois, vous devez remplir un bulletin d'affiliation pour bénéficier de cette couverture santé.

Rattachement des ayants-droit au socle obligatoire (niveau 1) ou adhésion aux garanties optionnelles (niveaux 2 ou 3) :
- Pour le rattachement des ayants-droit du salarié (conjoint(e), enfant(s)...) à la garantie obligatoire ou la souscription d'une garantie optionnelle, vous devez remplir un bulletin individuel et fournir les pièces demandées.

En cas de départ (licenciement, démission, retraite...) :
- Rapprochez-vous de votre conseiller Mutualia qui pourra vous indiquer les démarches à suivre et vous proposer un contrat adapté à votre nouvelle situation.

POUR TOUTE CES QUESTIONS, CONTACTEZ-NOUS :

Mutualia Territoires Solidaires - 16 rue Jean Claret - 63000 Clermont-Ferrand
04 76 45 22 45
www.mutualia.fr

POUR TOUTE QUESTION LIÉE À LA GESTION DE VOTRE CONTRAT

Pour vous garantir proximité et confort, la gestion de votre contrat est assurée par Mutualia en partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Pour toute information relative :
- à une demande de prise en charge hospitalière *
- à un devis dentaire ou optique *
- au paiement des cotisations
- au suivi de vos remboursements

** ce type de demande peut être envoyée par fax•*

Contactez votre service de gestion :

Par courrier :
MSA Auvergne
16 rue Jean Claret
63972 Clermont-Ferrand Cedex 9

Par téléphone :
04 76 45 22 45

Par fax :
04 71 07 15 51

VOS GARANTIES FRAIS DE SANTÉ

Réservées aux Salariés non-cadres de la Production Agricole du Puy-de-Dôme

	Garantie obligatoire	Garanties optionnelles	
SOINS COURANTS	**NIVEAU 1**	**NIVEAU 2**	**NIVEAU 3**
Honoraires médicaux : Consultations et actes techniques - Généralistes et spécialistes **OPTAM - OPTAM-CO** / non OPTAM - OPTAM-CO	**100%** / 100%	**200%** / 180%	**220%** / 200%
Actes d'imagerie et d'échographie : IRM, endoscopie, radiologie, scanner, ... **OPTAM - OPTAM-CO** / non OPTAM - OPTAM-CO	**100%** / 100%	**100%** / 100%	**210%** / 190%
Honoraires paramédicaux PEC RO : infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues	100%	100%	200%
Analyses et examens de laboratoire	100%	100%	200%
Médicaments PEC RO (y.c vaccins)	100%	100%	100%
Substituts nicotiniques (patchs, gommes, pastilles) PEC RO	100%	100%	100%
Vaccins non PEC RO avec prescription	40€ / an	40€ / an	40€ / an
Matériel médical PEC RO : pansements, orthopédie, minerves, genouillères, ...	100%	300%	300%
Transports PEC RO	100%	100%	100%
HOSPITALISATION			
Honoraires médicaux et chirurgicaux **OPTAM - OPTAM-CO** / non OPTAM - OPTAM-CO	**255%** / 200%	**400%** / 200%	**400%** / 200%
Forfait journalier hospitalier (1)	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais de séjour	100%	100%	100%
Hospitalisation en cas de maternité (2)	33% PMSS	33% PMSS	40% PMSS
Chambre particulière avec nuitée et en ambulatoire (3)	45€ / jour	60€ / jour	75€ / jour
Chambre particulière en maternité	45€ / jour	60€ / jour	80€ / jour
Chambre particulière en psychiatrie (3)	45€ / jour	60€ / jour	75€ / jour
Forfait d'accompagnement de l'enfant (4)	-	-	30€ / jour
OPTIQUE			
Équipements 100% santé (5)	Frais réels plafonnés au prix limite de vente		
Équipements à tarifs libres (5)			
- Verres simples (dont maximum monture)	400€ (100€)	420€ (100€)	420€ (100€)
- Verres complexes (dont maximum monture)	500€ (100€)	650€ (100€)	700€ (100€)
- Verres très complexes (dont maximum monture)	500€ (100€)	650€ (100€)	800€ (100€)
- Verres mixtes : un verre simple + un verre complexe (dont maximum monture)	450€ (100€)	550€ (100€)	610€ (100€)
- Verres mixtes : un verre simple + un verre très complexe (dont maximum monture)	450€ (100€)	550€ (100€)	610€ (100€)
- Verres mixtes : un verre complexe + un verre très complexe (dont maximum monture)	500€ (100€)	550€ (100€)	610€ (100€)
Lentilles PEC RO ou non PEC RO (y.c jetables) (6)	100% + 100€	100% + 100€	100% + 200€
Autres prestations optiques 100% santé (7)	Frais réels plafonnés au prix limite de vente		
Autres prestations optiques à tarifs libres (7)	100%	100%	100%
Chirurgie réfractive	-	-	300€ / oeil

	Garantie obligatoire	Garanties optionnelles	
DENTAIRE	**NIVEAU 1**	**NIVEAU 2**	**NIVEAU 3**
Soins et prothèses relevant du dispositif 100% santé (7)	Frais réels plafonnés au prix limite de vente		
Soins PEC RO ne relevant pas du dispositif 100% santé (7)			
- Soins PEC RO	100%	100%	100%
- Inlay onlay PEC RO	125%	125%	250%
Prothèses ne relevant pas du dispositif 100% santé (7)			
- Prothèses PEC RO (8)	210% + 300€	280% + 300€	500% + 400€
- Inlay core PEC RO (8)	210% + 300€	280% + 300€	500% + 400€
- Prothèses non PEC RO mais figurant à la nomenclature RO (y.c implants)	-	-	300€ / an
Orthodontie PEC RO	250%	250%	300%
Orthodontie non PEC RO	-	150% BRR	200€ / an
Parodontologie	-	100€ / an	100€ / an
AIDES AUDITIVES			
Équipements 100% santé (9)	Frais réels plafonnés au prix limite de vente		
Équipements à tarifs libres (9)	460%	460% + 350€	460% + 350€
CURES THERMALES			
Soins, forfait thermal, transport, hébergement : PEC RO	100%	100%	100% + 150€
PRÉVENTION			
Actes de prévention PEC RO	Tous	Tous	Tous
BIEN-ÊTRE (10)			
Médecines douces : acupuncteur / chiropracteur / ostéopathe / sophrologue	30€ / an	60€ / an	120€ / an
Sevrage tabagique non PEC RO (11)	-	-	50€ / an
ASSISTANCE ET SERVICES			
Mutualia Assistance (cf.notice Mutualia Assistance)	Oui	Oui	Oui
Réseau de soins optique	Oui	Oui	Oui
Téléconsultation	Oui	Oui	Oui

BR : Base de remboursement. **RO :** Régime Obligatoire. **TM :** Ticket Modérateur. **Optam :** Option pratique tarifaire maîtrisée applicable à l'ensemble des médecins. **Optam-CO :** Option pratique tarifaire maîtrisée applicable à l'ensemble des médecins exerçant une spécialité de chirurgie ou de gynécologie-obstétrique. **PMSS :** Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale. **SMR :** Service Médical Rendu. **PEC :** Pris en charge. **DR :** Dépense Réelle. **RSS :** Remboursement Sécurité Sociale.
Sauf précisions contraires, les prestations sont indiquées en pourcentage de la BR et incluent la part de remboursement du RO en vigueur au jour de la conclusion du présent contrat. Lorsque les prestations sont forfaitaires, la Mutuelle rembourse le montant indiqué. Les forfaits équipements optiques et aides auditives, incluent la prise en charge RO et le TM. Lorsque le professionnel de santé ou l'établissement de santé n'est pas conventionné avec l'Assurance maladie, la BR est le tarif d'Autorité (dont le montant est très inférieur aux tarifs de remboursement pour les professionnels de santé ou l'établissement conventionné).
(1) Prévu à l'article L. 174-4 du Code de la sécurité sociale, à l'exclusion du forfait journalier facturé par les établissements médico-sociaux visés à l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles. **(2)** Pour les dépassements d'honoraires et chambres particulières en maternité, dans la limite des frais engagés. **(3)** Au delà de 60 jours/an, le remboursement de la chambre particulière est de 25€/jour. **(4)** Prise en charge uniquement si l'enfant a moins de 16 ans. **(5)** Tels que définis réglementairement et selon les modalités et conditions de prise en charge prévues par la garantie. Equipements composés de deux verres et une monture. Limité à un équipement tous les deux ans, sauf en cas d'évolution de la vue et pour les enfants, selon les conditions et modalités de prise en charge prévues par la garantie. **(6)** Forfait par année civile, au-delà, remboursement des lentilles prises en charge par le RO à hauteur du TM. **(7)** Tels que définis réglementairement et selon les modalités et conditions de prise en charge prévues par la garantie. **(8)** par an. **(9)** Tels que définis réglementairement et selon les modalités et conditions de prise en charge prévues par la garantie. La prise en charge est limitée à une prothèse par oreille et par bénéficiaire, tous les 4 ans, selon les conditions prévues par la garantie avec un remboursement limité à 1700€/oreille. **(10)** Forfait annuel à utiliser librement sur les différentes prestations, si celles-ci ne sont pas prises en charge totalement par le RO et, dans la limite du montant du forfait indiqué (30€/séance). Le remboursement est effectué sur présentation de justificatifs de dépenses ou de factures. Ostéopathe, chiropracteur, pédicure/podologue : inscrits au répertoire ADELI, ou au répertoire amené à le remplacer. Acupuncture : exercée par un médecin, une sage-femme ou un chirurgien dentiste disposant des diplômes leur permettant d'exercer les actes légalement. **(11)** Substituts nicotiniques valables pour les produits suivants : gums, patchs, inhalateur, comprimés à sucer ou sublinguaux.